

## DELIBERATION DD2022\_042B

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 mai 2022

**LE 19 mai 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	58
Votants	66
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MODIFICATIONS DES DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. DOBBELS, M. TALLET, M. RATIER, M. GASCHARD, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme TOULAT  
Mme GONTHIER donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. CHANSARD donne pouvoir à M DENIS  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO  
M. MARC donne pouvoir à M. AUZOU  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme BOUCAUD  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. GUILLEMET  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## **MODIFICATIONS DES DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant** qu'une erreur est intervenue dans la délibération DD2022-042 concernant la désignation des représentants du Grand Périgueux dans divers organismes extérieurs.

**Qu'en** effet, le Grand Périgueux n'est plus membre du SMDE24 depuis le transfert de compétence au syndicat mixte Eau Cœur du Périgord et il n'y avait donc pas de nouveaux membres à désigner.

**Qu'il** convient donc de ne pas prendre en compte ces désignations faites par erreur et de remplacer la délibération erronée de ce fait par la présente.

**Considérant que** le Grand Périgueux a procédé en début de mandat à la désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs (EPIC, syndicats mixtes, associations etc.), représentations qui ont déjà été revues à plusieurs reprises.

**Qu'il** convient aujourd'hui de revoir ces désignations pour prendre en compte :

- les nouvelles attributions de délégations aux élus qui induisent des modifications des représentations pour assurer une adéquation avec leurs champs de compétence.
- le remplacement d'une élue démissionnaire, madame Dupeyrat,
- la demande d'une élue de ne plus siéger dans plusieurs organismes.

**Qu'il** est donc proposé :

### **1 - Représentation du Grand Périgueux dans l'EPIC Périmouv :**

il est proposé de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Alain Marty
- Madame Christelle Boucaud par monsieur Jean Parvaud

### **2 - Représentation du Grand Périgueux à l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal :**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Delphine Labails par madame Cécile Massoubre-Mareillaud
- Madame Valérie Dupeyrat par madame Sabrina Moulharat

### **3 - Représentation au Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de l'Isle (SMBI)**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Valérie Dupeyrat par madame Sabrina Moulharat en qualité de suppléante.

### **4 - Représentation au Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité (SMNAM)**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Stéphane Mottier en qualité de représentant titulaire
- Madame Christelle Boucaud par monsieur Jean Parvaud en qualité de suppléant

### **5 - Représentation au Syndicat Mixte de gestion des déchets de la Dordogne (SMD3)**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Christelle Boucaud par monsieur Daniel Le Mao
- Monsieur Carême par monsieur Didier Perier

#### **6 - représentation à la commission du centre de tri :**

Il est proposer de remplacer :

- Monsieur Richard Bourgeois par monsieur Daniel Le Mao en qualité de suppléant

#### **7 - Représentation au Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord :**

Il est proposer de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Jean Louis Sudreau en qualité de titulaire
- Madame Cécile Massoubre Mareillaud par monsieur Yannick Bidaud en qualité de titulaire
- Monsieur Jacques Marsac par monsieur Yannick Rolland en qualité de suppléant
- Madame Valérie Dupeyrat par madame Sabrina Moulharat en qualité de suppléante

#### **8 - Représentation au sein du Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD)**

- Monsieur Stéphane Mottier par monsieur Thierry Nardou en qualité de titulaire
- Monsieur Richard Bourgeois par monsieur Stéphane Mottier en qualité de suppléant

#### **9 - Représentation au sein du Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social (SMOLS)**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur Jacques Marsac par madame Evelyne Roux en qualité de suppléante

#### **10 - Représentation au syndicat mixte Eau Coeur du Périgord**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Christelle Boucaud par monsieur Nicolas Duru en qualité de titulaire
- Monsieur François Carême par monsieur Didier Perier en qualité de titulaire
- Madame Valérie Dupeyrat par madame Sabrina Moulharat en qualité de suppléante

#### **11 - Représentation à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur Stéphane Mottier par monsieur Jean Louis Sudreau en qualité de suppléant

#### **12 - Représentation collèges et Lycées**

##### **Collège Anne Franck :**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Valérie Dupeyrat par madame Sabrina Moulharat

##### **Lycée Laure Gatet :**

Il est proposé de remplacer :

- monsieur François Carême par monsieur Didier Perier en qualité de titulaire.

#### **13 - Représentation au sein de la commission de médiation de la Dordogne (COMED)**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Gatienne Doat par madame Evelyne Roux

#### **14 - Représentation à l'association Pays en Graine**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Yannick Rolland en qualité de suppléant

#### **15 - Représentation au Comité Départemental du Tourisme (CDT)**

Il est proposé de remplacer :

- Madame Delphine Labails par monsieur Philippe Ducène

#### **16 - Représentations au Groupement des Autorités Responsables de Transport**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Stéphane Mottier

#### **17 - Représentation au sein de l'Association des Acheteurs Aquitains Responsables (3AR)**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur Stéphane Mottier par monsieur Eric Fallous

#### **18 - Représentation à l'Agence Régionale de Biodiversité**

Il est proposé de remplacer

- Monsieur Yannick Bidaud par monsieur Michel Cadet en qualité de suppléant

#### **19 - Syndicat Mixte DFCI**

Il est proposé de remplacer

- Monsieur Daniel Le Mao par monsieur Claude Denis en qualité de titulaire

- Monsieur Jacques Marsac par monsieur Daniel Le Mao en qualité de suppléant

#### **20 - Commission locale du site patrimonial remarquable**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Didier Perier

#### **21 - Commission intercommunale des impôts direct**

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur François Carême par monsieur Didier Perier

**Mesdames Labails, Marchand, Francesini, Doat, Courault, Reys et Favard et messieurs Marsac, Bourgeois, Delcros, Barroux et Lavitola ne participent pas au vote.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de procéder aux modifications de désignations dans les organismes extérieurs.

- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-042B

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 14/06/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 14/06/2022	Périgueux, le 14/06/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,  
Jacques AUZOU

